

Le conseil citoyen Vallée de Gère – Vienne

Un conseil citoyen pleinement inscrit dans le dialogue avec les institutions

Quelle place pour la structure qui accompagne le conseil citoyen ? Comment le conseil citoyen se développe-t-il au cours de plusieurs années d'exercice ? Comment s'inscrit-il dans une dynamique de concertation avec les institutions ? Le conseil citoyen du quartier Vallée de Gère à Vienne, créé dès décembre 2014, a construit ses propres réponses à ces interrogations.

Une approche pragmatique de la création de cette nouvelle instance

Le quartier de la vallée de la Gère qui fut longtemps le « poumon économique » de Vienne constitue aujourd'hui par sa forte déprise économique et d'importantes difficultés sociales, ses contraintes topographiques et friches industrielles, un défi en termes de développement urbain pour la Ville et l'Agglomération. Le centre social, reconnu pour sa compétence sur la participation à travers notamment le comité des habitants et les démarches pédagogiques qu'il développe, s'est vu confier le portage du Conseil citoyen. La mise en place du conseil citoyen est intervenue dans la continuité d'une démarche participative engagée par le centre social pour la définition du projet social de territoire 2015-2019.

Les acteurs du territoire de Viennagglo ont souhaité aborder la création des conseils citoyens de manière pragmatique : la méthodologie expérimentée sur le quartier Vallée de Gère a donné lieu ensuite à une généralisation sur l'ensemble des quartiers. La moitié des membres du collège « habitants » a été tiré au sort tandis que l'autre moitié est composée de volontaires identifiés par le centre social. Pour le tirage au sort, la ville a utilisé les adresses sorties du service d'information géographique (SIG) pour en retenir 100, à partir desquelles l'adulte-relais « participation des habitants » a ensuite réalisé du porte à porte pour mobiliser les habitants et acteurs locaux tirés au sort. Parallèlement le centre social a mené un travail de repérage des habitants engagés et des acteurs locaux ayant permis de cibler 55 personnes. Suite à ces démarches, deux temps de rencontre ont été organisés pour présenter le conseil citoyen et recueillir les inscriptions. Finalement le conseil citoyen est constitué de 14 membres, âgés de 16 à 74 ans, dont huit membres du collège habitants (quatre hommes et quatre femmes), et six membres du collège « acteurs locaux ». Les membres du conseil citoyen ont été présentés lors des vœux du Maire en janvier 2015, et ont tenu leur première réunion en autonomie le 23 février 2015. Si certains membres ont quitté le conseil citoyen depuis, ils ont été remplacés par d'autres personnes volontaires en veillant à respecter l'équilibre entre les deux collèges.

Un fonctionnement autonome soutenu par des moyens d'accompagnement et de formation

Des formations à chacune des étapes de développement du conseil citoyen

L'installation du conseil citoyen a débuté par un accompagnement sur la compréhension de la politique de la ville et de ses différents dispositifs. En effet lors de la première réunion du conseil citoyen le 1^{er} décembre 2014, un temps d'échanges avec le directeur du centre social, le

délégué du préfet et le chef de projet politique de la ville a permis de présenter les principales thématiques de la politique de la ville, ses enjeux et son fonctionnement. Puis un deuxième temps de rencontre a eu lieu avec les professionnels selon les différentes thématiques du contrat de ville (directeur cohésion sociale, chef de projet santé, responsable PLIE, etc.). Une formation, financée dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville, est intervenue en février 2015 en amont des rencontres avec les partenaires institutionnels du Contrat de Ville.

Cette formation « Gagner en aisance à l'oral face aux institutions » dispensée par la coopérative d'entrepreneurs Elycoop avait pour but de donner aux membres des éléments pour s'exprimer et être entendus face aux institutions, ainsi que pour favoriser leur expression au nom du quartier et non uniquement au nom des membres du conseil citoyen. D'autres formations ont eu lieu par la suite, dont le conseil citoyen a choisi les thématiques : la concertation avec les habitants en novembre 2015 et la prise de décision en mars 2016.

Un fonctionnement autonome avec le soutien du centre social

L'objectif de la ville et du centre social était de permettre une montée en charge progressive vers un fonctionnement autonome de l'instance. Le centre social assure le portage juridique du conseil citoyen et apporte son soutien technique et logistique : il met à disposition un lieu de réunion, des moyens pour leur permettre de mener leur réflexion et leurs projets, et l'adulte-relais est également à la disposition du conseil citoyen. Un mode de garde pour enfants a aussi été prévu en cas de besoin. Les membres ont eux-mêmes exprimé rapidement leur souhait de fonctionner en autonomie : alors qu'il était envisagé que l'adulte-relais « participation des habitants » puisse également assurer l'animation, ils ont préféré pouvoir se réunir sans modérateur des débats. Le directeur du centre social est présent au début des réunions pour un temps d'échange d'informations, mais ensuite les membres du conseil citoyen mènent la réunion eux-mêmes et selon l'ordre du jour qu'ils ont fixé. Un membre du conseil citoyen assure le secrétariat, la rédaction des comptes-rendus, l'information des membres, et fait le lien entre les membres du conseil citoyen et l'extérieur (centre social, partenaires, etc.).

Un conseil citoyen volontaire pour s'inscrire dans la concertation avec les partenaires du Contrats de Ville

Une activité riche en réalisations et en dialogue

Selon l'une des membres du conseil citoyen les priorités étaient dans un premier temps « d'apprendre à se connaître entre nous ; faire remonter les problèmes ; et essayer de trouver des solutions ». Le conseil citoyen a eu une activité importante depuis sa création, aussi bien pour construire ses propres principes de fonctionnement que pour participer activement au dialogue avec les institutions. En effet entre décembre 2014 et juin 2016, le conseil citoyen a tenu 12 séances et a par ailleurs participé à 12 réunions institutionnelles (avec la mairie, les services de l'État, les bailleurs, ou les instances du Contrat de Ville), auxquelles s'ajoutent huit temps de rencontre du conseil citoyen pour des formations, des actions ou des rencontres d'autres conseils citoyens. Pour les membres, les séances du conseil citoyen ont pour but « d'aller à l'essentiel, de respecter l'ordre du jour, de préparer les échanges avec les institutions, de travailler sur les problématiques du contrat de ville et de définir nos priorités ». Après plusieurs séances de travail sur les problématiques du quartier pour définir un diagnostic dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville, plusieurs séances ont permis, fin 2015, d'élaborer et d'adopter le règlement

intérieur du conseil citoyen. Plus récemment le conseil citoyen a entamé une réflexion sur ses outils de communication : l'enjeu est de savoir comment mieux faire le lien avec les habitants et quels types de supports utiliser. Le conseil citoyen Vallée de Gère a pu partager l'ensemble de son expérience avec d'autres. Des rencontres ont eu lieu à la demande de conseils citoyens créés plus récemment, de Pont l'Évêque et d'Estressin notamment, qui souhaitaient savoir comment le conseil citoyen Vallée de Gère avait abordé diverses questions liées à son fonctionnement : la définition d'un règlement intérieur, la place de l'accompagnement par le centre social, les méthodes pour trouver un consensus lors des réunions...

« Avoir une même place que les institutions autour de la table »

La participation aux instances du Contrat de Ville était une attente forte des membres du conseil citoyen, comme le soulignait une habitante en 2015 : « le conseil citoyen c'est une chance pour nous, pour faire changer les choses dans notre quartier, et avoir une même place que les institutions autour de la table, c'est une première ». Le conseil citoyen est rapidement entré dans le vif du sujet en établissant son propre diagnostic « habitants » sur les problématiques du quartier. Contenant également des préconisations, ce document a été transmis à l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville et présenté lors du comité de pilotage de mai 2015. Les représentants du conseil citoyen ont été associés à ce premier comité de pilotage du contrat de ville, après une réunion de préparation menée avec le chargé de mission politique de la ville et le délégué du préfet. Par ailleurs les membres du conseil citoyen ont participé aux deux diagnostics en marchant menés en 2015 avec les bailleurs, et à une réunion publique portant sur un projet de réhabilitation d'une friche industrielle.

Aujourd'hui l'enjeu pour le conseil citoyen est de faire perdurer ce lien avec les institutions sur le Contrat de Ville et les projets de quartier et de conforter son positionnement d'acteur de ces démarches. Alors que les membres se sont beaucoup impliqués dans le Contrat de Ville 2015-2020 à ces débuts, la question de leur implication pour la suite se pose aujourd'hui. Parallèlement, un autre projet d'envergure suscite leur participation : le nouveau projet de renouvellement urbain. Le conseil citoyen a reçu des informations sur le projet de la part de Viennagglo et de différents techniciens, et a pu participer au comité de pilotage en janvier 2016. Il est prévu de l'associer étroitement à la démarche afin qu'il soit présent à la signature du protocole de préfiguration.

Cette participation effective du conseil citoyen aux instances de gouvernance des projets est réalisable grâce à l'investissement de ses membres mais aussi grâce à la volonté des techniciens qui, par l'intermédiaire du centre social, sont régulièrement invités à expliquer leur travail devant le conseil citoyen. La dynamique instaurée depuis début 2015 a donc fait émerger un conseil citoyen force de proposition plutôt que d'opposition, devenu une réelle instance d'échange entre habitants, mais aussi entre les habitants et les acteurs institutionnels.

Contacts :

Centre social Vallée de Gère

Emmanuel Petit, directeur du centre social
9 rue Victor Faugier, 38200 Vienne
emmanuel.petit@alfa3a.org
Tél. : 04 74 53 87 03

Délégué du préfet sur l'arrondissement de Vienne

Alain Chassagneux
alain.chassagneux@isere.gouv.fr
Tél. : 04 74 85 48 55

